

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 4 octobre 2021

Sous la présidence de Mme Françoise DOLOZILEK, Maire

Présents : Mmes Natacha BUSSO, Marie-Thérèse REUILLÉ et Hélène VAN DER HEIJDEN et MM Anthony PREAUD, Julien MERSCHILTZ, Philippe THIBAUT, Gilles VAN BRUSSEL BELOT et Patrice WAHLEN.

Absente excusée : Mme Morgane FORTIN (pouvoir à Mme Natacha BUSSO).

Mme Marie-Thérèse REUILLÉ a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Séance ouverte à 20 h.

Le compte rendu de la dernière réunion est lu et approuvé à l'unanimité.

Objet : Décision concernant la bande de réserve prévue dans la carte communale, délibération n° 2021/OCT/001 :

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la délibération du Conseil Municipal du 17 juillet 2014 approuvant la « carte communale » stipule qu'il a été décidé qu'une bande de 2 à 3 mètres doit être réservée pour faciliter le passage des engins agricoles entre la rue du Chapitre et la route de Chitry.

M. Michel LEGOUGE a informé Mme le Maire qu'il allait mettre en vente les terrains devenus constructibles lui appartenant parcelle cadastrée section A n° 841 au tarif de l'ordre de 35 € le m².

Mme le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la largeur de terrain que la commune doit acquérir, 2 ou 3 mètres, pour se mettre en conformité avec la délibération approuvant la « carte communale ».

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Décident que la bande de réserve communale sera de 3 mètres de largeur.

Objet : Personnel, délibération n° 2021/OCT/002 :

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que :

- Le nouvel agent technique communal, M. Claude SOARES MATIAS a commencé son travail le 20 septembre dernier.
Suite à la signature du contrat « Parcours Emploi Compétence » Pôle Emploi lui a demandé de s'engager à lui faire suivre diverses formations durant sa 1^{ère} année d'embauche.
- L'arrêt de travail de l'adjoint technique titulaire est prolongé jusqu'au 3 novembre.
Notre assureur le CIGAC nous rembourse intégralement son salaire avec les charges.

Mme le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'il n'était pas opportun au vu du travail à effectuer (taillage des haies, ramassage des feuilles, installation des décorations

de Noël avec coupe des sapins, etc.) de demander à l'agent saisonnier s'il ne serait pas intéressé pour travailler à la commune pendant deux mois en remplacement de l'adjoint technique en arrêt.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDENT de remplacer l'adjoint technique en arrêt jusqu'au 3 novembre 2021 par M. Kévin ROBERT.

AUTORISENT Mme le Maire à signer le contrat de travail initial ainsi que les différents contrats qui seront établis jusqu'au 3 décembre 2021 en fonction des arrêts de l'agent.

Objet : Convention relative à la prise en charge des honoraires et frais médicaux par le Centre de Gestion 89 (C.D.G.) dans le cadre du secrétariat des instances médicales et aux modalités de leur remboursement par les collectivités et établissements concernés, délibération n° 2021/OCT/003 :

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'en application :

- De l'article 22 et 23 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- En application de l'article 41 du décret 87-602 du 30 juillet 1987,
- Que suivant la convention du 2 mai 2013 entre l'Etat et le C.D.G. 89 fixant les modalités du transfert du secrétariat de la commission de réforme et du comité médical départemental, pour les collectivités affiliées au Centre de Gestion de l'Yonne.

Mme le Maire expose que les honoraires et autres frais résultants des examens prévus au Décret n° 87-602 sont à la charge du budget de la collectivité. Toutefois le paiement peut être assuré par le Centre de Gestion, les modalités de remboursement devront être définies par convention.

Par délibération en date du 27 janvier 2016 les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de l'Yonne ont souhaité assurer ce paiement.

Mme le Maire rend compte du fait que, lors des séances du Conseil Municipal du 22 mars 2016 et du 8 juillet 2019 les membres ont autorisé le Maire à signer cette convention pour trois ans et que celle-ci arrive à échéance le 31 décembre 2021.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Autorisent Mme le Maire à signer la convention de prise en charge des honoraires et frais médicaux et d'en accepter les conditions à compter du 1^{er} janvier 2022 pour une période de 3 ans soit jusqu'au 31 décembre 2024.

Objet : Cimetière demande de dépôt d'une urne funéraire, délibération n° 2021/OCT/004 :

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que nous avons reçu une demande de dépôt d'une urne funéraire dans une concession appartenant à la famille Sassiati. Il s'agit de la petite fille du titulaire de la concession, unique descendante directe de la famille qui souhaite préparer dès maintenant ses obsèques.

Mme le Maire rappelle aux élus l'article L. 2223-3 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au droit à l'inhumation. Il ne faut pas confondre le droit, pour les personnes décédées, à être inhumées dans un cimetière et le droit pour les vivants, à y obtenir une concession.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Acceptent le dépôt de l'urne funéraire de Mme Monique SASSIAT-THOLEN dans la concession n° 207.

Décision concernant le système « horloge, cloches » de l'église :

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, lors de la séance du Conseil Municipal en date du 29 juin dernier, il a été décidé de redemander aux quatre sociétés déjà consultées au sujet des cloches, de nous deviser le changement du cadran de l'horloge.

A ce jour, nous n'avons pas reçu toutes les informations nécessaires pour se prononcer ; ce point est retiré de l'ordre du jour et sera examiné lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Objet : Création d'un comité de travail sur le projet « jeunes », délibération n° 2021/OCT/005 :

Dans le cadre de la réflexion sur un projet d'équipements destiné aux adolescents du village Mme le Maire suggère aux membres du Conseil Municipal la création d'un comité de travail chargé de proposer des idées sur la mise en place d'équipements de loisirs (sportifs ou autres) à destination des jeunes.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Acceptent la création d'un comité de travail qui sera composé d'élus et de jeunes collégiens du village.

Une 1^{ère} réunion aura lieu le 14 octobre à 18 h.

Objet : Avis sur le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Chitry-le-Fort, délibération n° 2021/OCT/006 :

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'elle a reçu un courrier le 3 août dernier de la Communauté de l'Auxerrois lui demandant l'avis du Conseil Municipal sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Chitry-le-Fort.

Par délibération en date du 20 mai 2021, le Conseil Communautaire de la Communauté de l'Auxerrois a arrêté le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Chitry-le-Fort, après avoir tiré le bilan de la concertation préalable obligatoire.

Selon les dispositions de l'article R 153-4, nos observations doivent être adressées à la Communauté de l'Auxerrois au plus tard trois mois après transmission du dossier, faute de quoi notre avis sera réputé favorable.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Emettent un avis favorable.

Objet : Avis sur le projet de parc photovoltaïque des communes d'Irancy et de Saint-Bris-le-Vineux, délibération n° 2021/OCT/007 :

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'elle a reçu le 26 juillet dernier de la Préfecture de l'Yonne le dossier de permis de construire pour l'exploitation d'un parc photovoltaïque au sol sur le territoire des communes d'Irancy et de Saint-Bris-le-Vineux, présenté par la S.A.S. Centrale Photovoltaïque de la Faye.

Une enquête publique diligentée par M. Pierre GUION, Commissaire Enquêteur, désigné par le Président du Tribunal Administratif de Dijon, se déroule pendant 32 jours du 20 août 2021 au 20 septembre 2021 inclus.

A l'issue de la procédure, nous devons faire parvenir l'avis que le Conseil Municipal aura formulé sur cette demande de permis de construire dès l'ouverture de l'enquête et, au plus tard, dans les quinze jours suivant la clôture de celle-ci.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Emettent un avis favorable.

Informations et questions diverses :

Fibre :

Dans le cadre des travaux de mise en place de la fibre, Mme le Maire a assisté à une réunion le 22 septembre à Yrouerre. Il a été indiqué que la date de commercialisation des contrats est fixée au 2^{ème} trimestre 2022 pour notre commune. Aucun opérateur ne pourra déclarer l'ouverture commerciale du réseau de la fibre à part la Sté Iconik. Les particuliers seront alors informés des démarches à suivre pour être connectés à la fibre.

Commerce :

Mme le Maire rappelle aux élus que Mme Annie KARAVIDIS remplace pendant trois semaines M. Salah à l'épicerie du village.

Mme le Maire, ses adjoints et la secrétaire de la Mairie se chargent de son remplacement durant l'accueil périscolaire du midi, que Mme Annie KARAVIDIS assure habituellement.

Travaux d'aménagement de l'ancien fournil :

Mme le Maire informe les élus que, suite à la réception des différentes études techniques exigées par Domanys et la Préfecture :

- Domanys (co-proprétaire) programme une Assemblée Générale le 22 octobre pour autoriser l'ouverture projetée en façade et valider le dossier de permis de construire.
- La Préfecture est en attente de l'avis de la Direction Départementale du Territoire pour finaliser notre dossier de demande de financement au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Il faut prévoir le démontage du matériel de boulangerie résiduel invendable car trop ancien et plus aux normes actuelles.

Projet éolien :

Mme le Maire informe les élus de la visite le 20 septembre dernier de la Sté EPURON qui a été rachetée par le groupe E.R.G.

Cet entretien avait pour but d'informer les élus sur l'état du projet éolien « du Moulin-du-Bois ».

Chemins ruraux :

- Suite à la demande d'agriculteurs au sujet de l'aménagement d'un chemin au hameau de Vaugermain en limite communale avec la commune de Cravant, le dossier devra être examiné rapidement.
- L'état général des chemins n'ayant pas pu être traité avant les moissons, une nouvelle opération d'entretien devra être programmée par les agriculteurs dès que possible.
- Suite aux différentes réunions avec les parties concernées (commune, propriétaires et exploitant), il a été décidé que les anciens chemins ruraux n° 7, 8 et 9 seront remis en état par l'exploitant.

D'autre part, en ce qui concerne l'accès originel du chemin n° 1 sur la RD n° 956 il ne sera pas rétabli. En contrepartie un chemin privé sera tracé en parallèle sur la parcelle cadastrée section A n° 100 en limite de la parcelle cadastrée section A n° 97. Une convention autorisant à tous le passage sera établi entre la commune et le propriétaire.

La commune de son côté s'engage à réaliser à ses frais le busage.

Gîte :

Mme le Maire informe les élus qu'après renseignement pris auprès de la S.A.C.E.M. à Auxerre le gîte est soumis à redevance (environ 200 € T.T.C. annuel) pour installer un appareil de télévision.

Les élus chargent Mme le Maire d'acheter un appareil de télévision et d'effectuer la déclaration auprès de la S.A.C.E.M.

Les élus se réuniront le 13 octobre prochain pour travailler sur la modernisation du Gîte d'étape communal.

Décorations de Noël :

Il est fait appel à toutes les bonnes volontés pour la réalisation des décorations de Noël.

Commission d'Aide Sociale :

Les membres de la commission d'aide sociale se réuniront le 19 octobre à 18 h pour la préparation du colis des aînés.

Finances :

Les membres de la Commission Finances ont fait le bilan de la situation financière en cours d'année. Malgré les importantes dépenses en matière de voirie les comptes restent équilibrés.

Récapitulatif :

Décision concernant la bande de réserve prévue dans la carte communale, délibération n° 2021/OCT/001.

Personnel, délibération n° 2021/OCT/002.

Convention relative à la prise en charge des honoraires et frais médicaux par le Centre de Gestion 89 (C.D.G.) dans le cadre du secrétariat des instances médicales et aux modalités de leur remboursement par les collectivités et établissements concernés, délibération n° 2021/OCT/003.

Cimetière demande de dépôt d'une urne funéraire, délibération n° 2021/OCT/004.

Création d'un comité de travail sur le projet « jeunes », délibération n° 2021/OCT/005.

Avis sur le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Chitry-le-Fort, délibération n° 2021/OCT/006.

Avis sur le projet de parc photovoltaïque des communes d'Irancy et de Saint-Bris-le-Vineux, délibération n° 2021/OCT/007.

Clôture de la séance à 22 h 30.

Suivent les signatures

Mme Françoise DOLOZILEK

M. Patrice WAHLEN

Mme Marie-Thérèse REUILLÉ

Mme Natacha BUSSO

Mme Morgane FORTIN

M. Julien MERSCHILTZ

M. Anthony PREAUD

M. Philippe THIBAUT

M. Gilles VAN BRUSSEL BELOT

Mme Hélène VAN DER HEIJDEN